

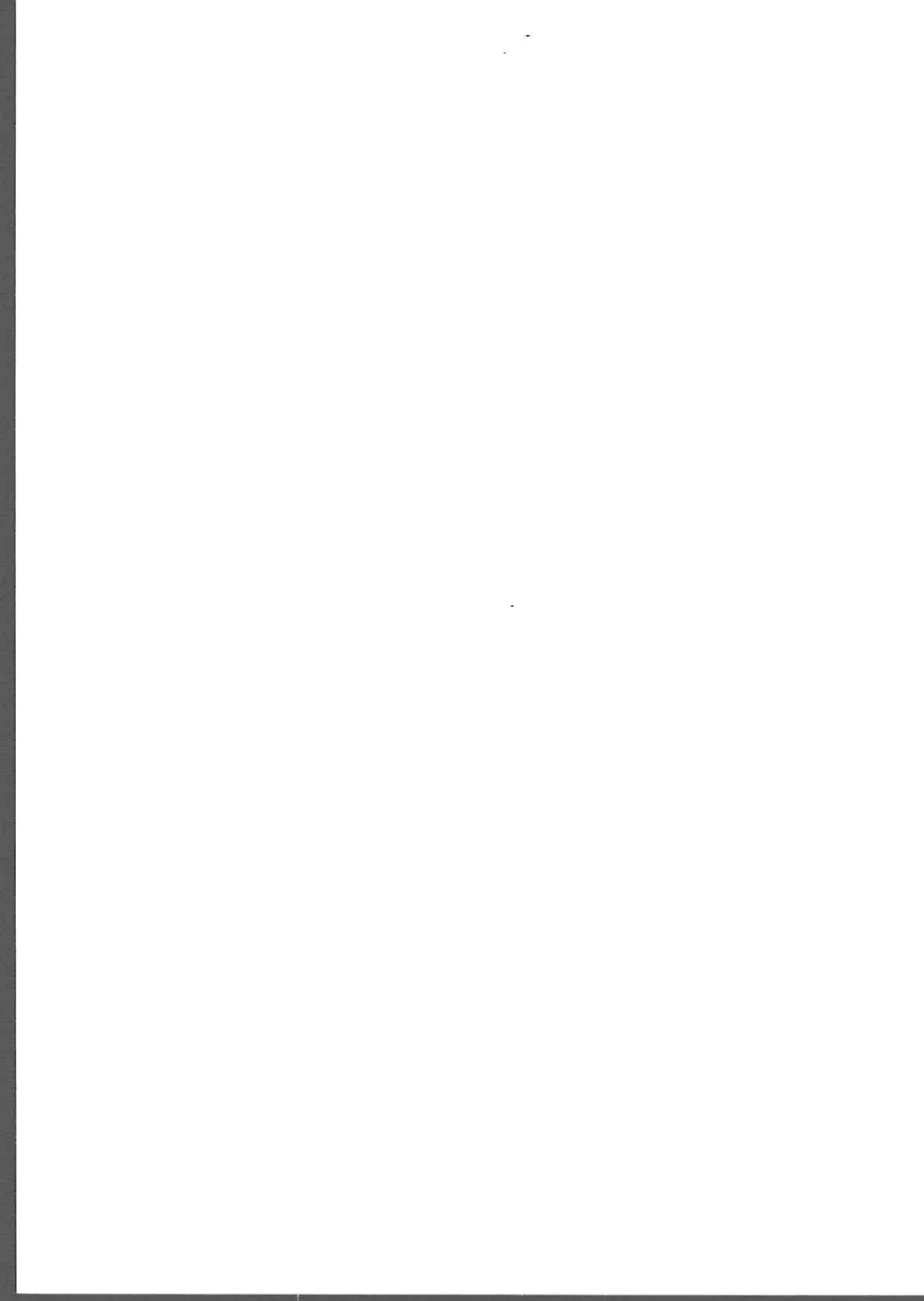
Supplément au SOP n° 81, septembre-octobre 1983

SITUATION RELIGIEUSE ET PERSECUTION DES CROYANTS

EN ROUMANIE

Dossier adressé à la 6e Assemblée générale
du Conseil oecuménique des Eglises
(Vancouver, 24 juillet - 10 août 1983)
par la ligue de défense des droits de l'homme
en Roumanie

Document 81.D



SITUATION RELIGIEUSE ET PERSECUTION DES CROYANTS

EN ROUMANIE

Ce dossier a été envoyé à Philip POTTER, secrétaire général du Conseil oecuménique des Eglises, à Genève, le 6 juillet dernier. Etabli par la Ligue pour la défense des droits de l'homme en Roumanie (affiliée à la Fédération internationale des droits de l'homme), il était accompagné d'une lettre du président de la Ligue, Constantin CESIANU, qui écrivait notamment:

"La Ligue pour la défense des Droits de l'homme en Roumanie espère que conformément à sa vocation, qui est non seulement de représenter les Eglises mais aussi de défendre les chrétiens persécutés pour leur foi, le Conseil oecuménique des Eglises diffusera ce dossier et saisira les autorités religieuses réunies à l'occasion de l'Assemblée de Vancouver, de ces cas flagrants de violation des engagements pris par la Roumanie à Helsinki et devant d'autres instances internationales en matière des droits de l'homme."

1. Introduction

Les témoignages et les documents parvenus à la LDHR apportent des preuves indéniables de la persécution à laquelle sont soumises des personnes à cause de leurs activités religieuses. Ces personnes appartiennent aussi bien à l'Eglise orthodoxe, la principale Eglise en Roumanie, qu'aux autres confessions et en particulier aux communautés néo-protestantes, très persécutées. On doit à ces communautés la création en 1978 du Comité chrétien pour la défense des libertés religieuses et de conscience (AIRC).

La Ligue est en mesure d'affirmer que le calme officiel qui règne dans l'Eglise roumaine cache en réalité une situation des plus préoccupantes en matière de liberté religieuse. L'Etat, c'est-à-dire le Parti Communiste Roumain, tout en accordant une liberté théorique aux diverses dénominations, exerce un contrôle politique rigoureux sur les activités religieuses de l'Eglise et sur la pratique de la foi par les croyants. Ce contrôle de l'Etat s'effectue à travers le Département des Cultes, directement lié aux instances du Comité Central responsables de la ligne idéologique du Parti.

Parallèlement à ce contrôle institutionnel des rouages des Eglises, une campagne est menée sur tous les fronts, surtout dans les rangs de la jeunesse, pour la propagation de l'athéisme et contre la religion, celle-ci devant disparaître

à terme pour être remplacée par le matérialisme historique, fondement de l'idéologie officielle.

La LDHR rapelle les aspects que revêt cette campagne contre la religion, menée avec une virulence croissante et qu'illustrent les cas mentionnés plus bas. L'éducation religieuse est formellement interdite; le rôle des prêtres et des pasteurs est strictement limité aux célébrations cultuelles; aucun enseignement, aucune prédication, aucune parole en dehors de la liturgie ne sont admis; les principales fêtes religieuses (Noël, par exemple) sont des jours ouvrables comme les autres; le Département des Cultes, seul autorisé, imprime des Bibles en nombre insuffisant, ce qui fait que les croyants ne peuvent en trouver; la littérature religieuse est pour ainsi dire inexistante; la diffusion des Bibles procurées à l'étranger est punie d'amendes ou d'emprisonnement; les réunions, les discussions, les cercles religieux sont formellement interdits. En un mot, l'évangélisation sous toutes ses formes est poursuivie par les autorités idéologiques au nom de la liberté de conscience. Cette liberté est accordée sans restriction à la propagande de l'athéisme, mais constamment refusée à la propagation des idées religieuses.

2. Cas de personnes victimes de la persécution religieuse

Le prêtre Gheorghe Calciu, né en 1927, il était étudiant en 1948 lorsqu'il fut arrêté et emprisonné à Pitesti, prison spécialisée dans la "rééducation" des étudiants. Sa captivité a duré jusqu'en 1964. A sa sortie de prison, il est devenu prêtre. Il était professeur au Séminaire théologique de Bucarest lorsqu'il fut destitué en 1979, arrêté et condamné à huis clos à dix ans de prison. Le père Calciu avait un grand ascendant spirituel sur ses élèves et sur le public qui venait l'écouter. Il avait inauguré une série de sermons dont les textes prêchés entre mars et mai 1978 sont parvenus en Occident. Dans ces textes il dénonce avec courage l'athéisme et les ravages du matérialisme, la façon dont sont traités les prêtres, la situation des monastères, la discrimination des communautés néo-protestantes et la démolition des églises. Au début de 1979, le père Calciu avait soutenu l'action du syndicat libre des travailleurs en Roumanie (SLOMR). Le père Calciu a déjà fait cinq grèves de la faim en prison pour protester contre le mauvais traitement qui lui est infligé. Il a refusé de demander un recours en grâce qui aurait signifié souscrire à une "auto-critique" dictée par le régime politique. Des voix se sont élevées pour demander sa libération. Amnesty International l'a adopté comme un cas prioritaire.

Les prêtres orthodoxes suivants sont persécutés, démis de leurs fonctions pastorales, passés à tabac à la sécurité, pour avoir manifesté leur soutien au père Calciu, pour avoir défendu "l'Armée du Seigneur" (action d'évangélisation ortho-

doxe) ou pour avoir prêché librement : ce sont les pères Viorel Dumitrescu, Cornel Avramescu, Liviu Neroitoiu, Emerich Ambrus, Ion Vintici, tous de la région du Banat.

Piru Virgil, capitaine de bateau et deux membres de son équipage, Ioan Viasu, 40 ans, et Stan Apostol, 32 ans, ont été arrêtés pour avoir transporté des Bibles. Condamnés à plusieurs années de prison, les deux derniers auraient été libérés à l'occasion d'une amnistie en juillet 1982.

Maria Delapeta, 25 ans, et sa soeur Fibia, 28 ans, arrêtées en octobre 1981 et condamnées à cinq ans de prison pour avoir distribué des Bibles. Amnistiées en juillet 1982. Surveillées de près, ont demandé le départ.

Traian Dorz, 70 ans, de "l'Armée du Seigneur", arrêté à plusieurs reprises après avoir passé dix-sept ans en prison. Amnistié en 1982, sous surveillance policière constante.

Andrei Bach, pasteur à Sighisoara, ainsi que Horst Feder et Horst Wagner, interrogés et harcelés à cause de leurs rapports avec le croyant objecteur de conscience Klaus Wagner, émigré en Allemagne.

Pop Alexandru et Pop Augustin, 34 et 22 ans, de Cluj, Roseanu V., de Sibiu, 70 ans, Rus Lucian, d'Alba Iulia, tous arrêtés et condamnés à différentes peines de prison pour diffusion de littérature religieuse.

Camaran Constantin, 71 ans, pentecôtiste, Daniel et Mircea Chibici, Petre Sinitean, de Beius, baptiste, et Nicolae Moldoveanu sont poursuivis pour avoir distribué de la littérature chrétienne.

En automne 1982, 66 pasteurs baptistes ont adressé une pétition au président Ceausescu demandant la permission d'importer des Bibles, de former des pasteurs, de gérer leurs moyens financiers sans contrôle de l'Etat. Le département des Cultes a répondu que cette pétition était une provocation contre l'Etat et n'a pas donné suite.

En mai 1983 deux pasteurs baptistes de Medias, Ion Stef, 48 ans, et Benjamin Cocar, 28 ans, ainsi que le pasteur Paul Negrutiu, d'Oradea, ont été exclus de l'Union baptiste officielle pour avoir baptisé en dehors de Medias, pour avoir prié en public pour des malades et organisé des services religieux en dehors des heures autorisées. Soumis à des interrogatoires, arrêtés en avril 1983, ils ont été remis en liberté après des interventions venues d'Occident.

Dragu Paul, de Tîrgu Jui, baptiste, persécuté pour sa foi, a demandé le départ. Condamné pour "parasitisme", il a fait la grève de la faim en prison.

(Cette liste est provisoire et susceptible d'être complétée au fur et à mesure que la Ligue recevra de nouvelles informations).

3. Autres sources d'information que l'on peut consulter :

- Le Dossier complet sur les Droits de l'Homme en Roumanie, publication de la LDHR (Paris).
- Amnesty International Report 1982 : A Survey of Political Imprisonment, Torture and Executions.
- La Revue "l'Alternative" : la Roumanie - numéro spécial, janvier 1983 (Paris, Editions Maspéro).
- Committee for Human Rights in Romania, Testimony submitted to the United States Commission on Security and Cooperation in Europe, 1980.
- The U.S. Helsinki Watch Committee, Romania : Human Rights in a "Most favoured nation", June 1983.

Commission paritaire : n° 56 935

Abonnement annuel

Directeur : Michel EVDOKIMOV

SOP mensuel SOP + Suppléments

Rédacteur : Jean TCHEKAN

France	130 F	300 F
Autres pays	160 F	400 F

ISSN 0338 - 2478

Tiré par nos soins

c.c.p. : 21 016 76 L Paris
